



# FEDERATION SUISSE DE GYMNASTIQUE

## SECTION DE MEYRIN

Fondée en 1965

### Règlement Athlétisme

#### Saison 2022 - 2023

En s'inscrivant aux cours d'athlétisme de la FSG Meyrin, les athlètes s'engagent à respecter ce règlement. Les parents sont priés de présenter à leur(s) enfant(s) les points de ce règlement qui le(s) concerne(nt) et de s'assurer qu'il(s) les respecte(nt).

#### 1. SEANCE D'INFORMATION

Elle aura lieu, si nécessaire, en septembre.

#### 2. PAIEMENT COTISATION

Les cotisations doivent être payées au plus tard **d'ici le 31 octobre 2022**.  
**En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à nous contacter afin de trouver un arrangement.**

Si le paiement ne nous est pas parvenu dans les temps, votre enfant ne participera plus aux entraînements et aux compétitions tant que le paiement ne sera pas effectué.

#### 3. LICENCE

La licence est obligatoire et comprise dans le prix de la cotisation.

#### 4. ASSIDUITE

**Les athlètes doivent être à l'heure à l'entraînement.**

Toute absence doit être justifiée, excusée et signalée (soit par mail ou sms ou WhatsApp) à l'entraîneur responsable du groupe de votre enfant **AVANT** l'entraînement.

Les entraînements ne sont pas à choix ou à la carte. Chaque séance d'entraînement est importante et suit une planification précise. De ce fait, l'athlète doit essayer de manquer le moins d'entraînements possible.



# FEDERATION SUISSE DE GYMNASTIQUE

## SECTION DE MEYRIN

Fondée en 1965

### 5. EQUIPEMENT

Le matériel suivant devra être porté ou apporté à chaque séance d'entraînement :

- T-shirt
- Short court ou cycliste, collant long/ training en hiver
- Paire de chaussure de course (baskets)
- **Gourde** avec de l'eau
- **Hiver** : Bonnet, gants, collant long/training, lampe frontale (fortement conseillée), chaussures de salle (non marquantes), en plus du matériel ci-dessus.

**En cas de pluie** : K-way et habits de rechange complet !

**NB : L'entraînement a lieu par tous les temps ! L'hiver nous sommes susceptibles de sortir par n'importe quel temps.**

**C'est pourquoi il faudra prévoir d'être équipé de manière suffisante et adéquate lors de chaque entraînement.**

### 6. TENUE DE COMPETITION

La tenue de section est obligatoire pour tous les membres du club. Pour l'athlétisme, il s'agit d'un t-shirt de compétition (maillot/débardeur ou top/bustier) dont chaque athlète devra être muni **avant sa première compétition**.

Elle devra être portée lors de chaque compétition. Son prix est de CHF 45.- pour le maillot et de CHF 55.- pour le bustier.

### 7. COMPETITIONS

Les inscriptions aux compétitions se font auprès de l'entraîneur responsable du groupe de l'athlète. Les frais d'inscriptions sont payés par le club.

Un nombre de compétition minimum ainsi qu'un certain type est obligatoire, celui-ci varie en fonction des groupes (cf. annexe). Si le nombre de compétitions n'est pas respecté, votre enfant peut être renvoyé du groupe.

Les courses sur routes et les cross sont considérées comme des compétitions.

Toute absence non justifiée et motivée lors d'une compétition à laquelle l'athlète est inscrit entraînera le paiement de la finance d'inscription du concours en question auprès du club.

Vous devrez excuser votre enfant **auprès du responsable de sa catégorie** avant l'heure du rendez-vous fixée pour le concours. En cas de non respect des points qui précèdent, vous recevrez la facture de la finance d'inscription de la compétition.



# FEDERATION SUISSE DE GYMNASTIQUE

## SECTION DE MEYRIN

Fondée en 1965

### 8. RAPPEL DES REGLES DE BIENSEANCES POUR L'ATHLETE

Nous attendons des jeunes qu'ils s'engagent à suivre ces quelques règles sur lesquelles reposent le bon déroulement de l'entraînement et de la saison.

- Je suis prêt et en tenue 5 minutes avant le début de l'entraînement.
- Je profite d'aller aux toilettes **AVANT** l'entraînement.
- J'écoute attentivement les instructions et conseils de mes coaches.
- L'entraînement n'est pas un défouloir, ni un moment de repos. Je garde mon calme tout au long de la séance et j'exécute les exercices que l'on me demande.
- Je ne m'entraîne pas seul : L'entraînement s'adresse à tous les athlètes présents, c'est pourquoi je ne les empêche pas de travailler et de progresser.
- Chacun a ses capacités : Aucun athlète ne doit avoir honte de ses efforts et tous doivent avoir conscience d'un objectif commun : S'AMELIORER.
- Je respecte la charte sportive, le règlement du club et son annexe.

La bonne conduite de chacune et chacun permettra des entraînements dans une ambiance saine, positive et agréable pour tout le monde !

**Si ces quelques règles ne sont pas respectées, l'athlète recevra un avertissement, puis des sanctions et si cela ne suffit pas, il sera renvoyé du club.**

### 9. PARENTS

Il serait souhaitable et bénéfique pour le bon fonctionnement du club et de l'athlétisme Genevois que chaque parent puisse nous aider lors de certains meetings et/ou manifestations diverses.

**N'oubliez pas qu'une compétition sans bénévoles ne peut avoir lieu !**

### 10. INFORMATIONS EN COURS DE SAISON

Les informations relatives aux compétitions et autres manifestations ainsi que d'éventuels avertissements vous seront transmis par email. Nous vous prions de bien vouloir relever cette dernière très régulièrement, de respecter **scrupuleusement les délais** et de nous notifier tout changement d'adresse (mail ou postale) ou de téléphone.

Site internet : <http://meyrin-athletisme.jimdofree.com>

Nous sommes aussi présents sur les réseaux sociaux ! // Instagram : [fsgmeyrinathletisme](https://www.instagram.com/fsgmeyrinathletisme)

Facebook : [www.facebook.com/meyrinathletisme](https://www.facebook.com/meyrinathletisme) // Twitter : [@FSGMeyrinAthle](https://twitter.com/FSGMeyrinAthle)